



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial n°144 du 14 décembre 2016

SOMMAIRE

16-2407	arrêté portant désignation de Mme Véronique CARON, sous-préfète de Sartène, pour assurer la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
---------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

Direction des moyens et des mutualisations
Bureau de la coordination interministérielle
DMM/BCI/JD

Arrêté n° 16-2407 du 14 DEC. 2016
portant désignation de Mme Véronique CARON, sous-préfète de Sartène, pour assurer la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
 - Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
 - Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
 - Vu le décret du Président de la République du 20 avril 2015 nommant Mme Véronique CARON, sous-préfète de Sartène ;
 - Vu le décret du Président de la République du 8 Juillet 2015 nommant M. Jean-Philippe LEGUEULT secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud ;
 - Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 nommant M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Considérant l'absence simultanée du préfet de Corse, préfet de la Corse du Sud et du secrétaire général de la préfecture de la Corse du Sud

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Véronique CARON, sous-préfète de Sartène, est chargée d'assurer la suppléance du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, dans ses responsabilités départementales, du dimanche 18 décembre 2016 à 18 h 00 au lundi 19 décembre 2016 à 22 h 45

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de Sartène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Fait à Ajaccio, le 14 DEC. 2016

Bernard SCHMELTZ